



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
du lundi 6 juillet 2020 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, Syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'720 convoqués par voie de « tout-ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>47 (2.73 %) y compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>Mme Monique Dumas, pour les trois rangées de chaises, côté vitres et la table du Conseil Mme Lorette Dumas pour les trois rangées de chaises, côté café et la scène</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>M. Michel Seydoux, conseiller communal Mme Martine Chassot, Mme Fabienne Pittet et Mme Nathalie Wicht</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 26 juin 2020</i>

Ouverture de l'assemblée par M. le Syndic Jean-Bernard Chassot ;

Monsieur le Député, citoyennes et citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et de vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale retardée en raison de la crise sanitaire et de la situation particulière qu'elle engendre. Les personnes présentes ont dû s'annoncer individuellement à l'entrée afin de pouvoir conserver la liste durant 14 jours de manière à pouvoir être contactées si un cas de COVID se déclarait à la suite de cette assemblée.

Du désinfectant pour les mains et des masques sont mis à disposition des participants et les micros ne seront pas utilisés à l'exception des conseillers. D'autre part, la coutume ne sera pas respectée à l'issue de l'assemblée, en effet, aucune agape ne sera servie en raison des restrictions. Le personnel de l'administration est remercié pour la préparation de la salle afin de respecter les distances de 1.5 m.

M. le Syndic salue particulièrement les jeunes ayant obtenu leur majorité et les nouveaux citoyens arrivés dans notre Commune.

M. le Syndic présente Mme Monique Nissille engagée en qualité de caissière communale et qui succèdera à Mme Jocelyne Dupraz qui prendra sa retraite après le bouclage des comptes 2020, et Mme Carmen Bourqui, engagée pour le contrôle des habitants depuis le 1er juin et qui succède à Mme Marie-José Castilla qui a choisi une nouvelle orientation professionnelle. Il leur souhaite la plus cordiale bienvenue au sein du team administratif de la Commune et beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

Cette assemblée a été convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et en préambule, il est demandé si les personnes présentes ont des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Cela n'étant pas le cas, les délibérations pourront se faire selon l'ordre du jour et l'assemblée communale de Vuisternens-devant-Romont du 6 juillet 2020 est officiellement ouverte à 20h05.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2019

1.1 Approbation

Le procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site internet de la Commune, pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2019

M. le Syndic indique que les comptes 2019 seront commentés par M. Quentin Moënnat, responsable du dicastère des finances. Toute question pourra être posée au fur et à mesure de la présentation.

L'exercice 2019 dégage un léger bénéfice de Fr. 4'662.91 et aussi des provisions de Fr. 170'000.- pour la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et Fr. 50'000.- pour pertes sur débiteurs. Le chapitre de l'eau potable semble cette fois correspondre à nos prévisions et s'équilibrer à nouveau.

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements

M. Quentin Moënnat débute avec la présentation des comptes de fonctionnement et donne différentes explications chapitre par chapitre.

Un dépassement est remarqué dans le compte « 020.304.00 Cotisations aux caisses de prévoyance » en raison d'une révision des contrats en début d'année. Le personnel communal est affilié à une caisse privée et non à celle de l'Etat.

Le compte « 140.300.00 Jetons et frais de la commission du feu » est plus élevé que le montant budgétisé car un spécialiste en protection incendie a été engagé.

Une augmentation est constatée dans le compte « 620.301.00 Traitement du personnel édilitaire » car du personnel auxiliaire a été mandaté pour aider les employés communaux dans certaines tâches.

Le montant prévu dans le compte « 620.314.10 Entretien de l'éclairage des routes » a été dépassé car l'éclairage public de la traversée du village de Vuisternens a été changé lors de la réfection de la route.

Le compte « 650.351.00 Part. aux dépenses cant. relatives au trafic régional » démontre un dépassement important en raison des différentes lignes de bus permettant le déplacement des enfants à l'école. M. Jean-François Girard relève que ce montant devrait être absorbé par la diminution des transports scolaires à la charge de la Commune. Cependant, la Commune participe à un certain nombre de lignes dont plusieurs qui ont été ajoutées pour permettre la coordination avec les horaires scolaires. Le chapitre de l'eau s'autofinance. La volonté du Conseil communal n'est pas d'amortir en entier les travaux réalisés et créer une réserve. Cependant, un grand nombre de raccordements ont été faits en 2019 en raison du changement de règlement et de la sécheresse de l'année précédente.

Pour la déchetterie, une augmentation du compte « 720.314.00 Frais d'entretien » est remarquée et s'explique par l'aménagement d'un nouveau container et de sanitaires ainsi que du remplacement d'une benne.

Au chapitre des impôts, le compte « 900.400.90 Impôt sur les prestations en capital » relève une nette différence. Ce chapitre est toujours délicat à estimer.

Le Conseil communal a décidé de créer des provisions en vue du passage au plan comptable MCH2 dès le 1^{er} janvier 2021. Le budget 2021 sera déjà établi selon la nouvelle méthode. Cette dernière ne permettra pas d'amortissement supplémentaire.

Les comptes de fonctionnement ne générant aucune question, M. Moënnat poursuit avec la présentation des comptes d'investissements. Nous y retrouvons le crédit d'étude pour le projet de la halle double dont le sujet sera pris dans les divers. La réfection des routes comprend la réfection de la Route de Lieffrens qui sera également discutée dans les divers. L'aménagement des arrêts de bus est toujours en cours. Le chantier d'assainissement du réseau d'eau a pu être clôturé en 2019. Nous remarquons que le crédit demandé pour la réfection de la baie vitré du hall de la salle communale de La Joux n'a pas été atteint car les devis reçus ont été nettement inférieurs à l'estimation faite.

2.2 Rapport de la commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

Aucune question n'étant posée, M. le Syndic remercie M. Quentin Moënnat pour ses explications et passe la parole au président de la commission financière, M. Jean-Claude Dumas, pour la lecture du rapport. Le 6 juin 2020, la commission financière a examiné les comptes 2019 et a pris connaissance du rapport de l'organe de contrôle établi par la Fiduciaire Marc Gobet SA. Dans son rapport, la fiduciaire confirme que la révision a été effectuée selon les normes et les différentes lois en vigueur. La commission constate avec satisfaction que l'exercice 2019 présente un excédent de revenus de Fr. 4'662.91 pour un total de charges de Fr. 10'077'520.09. Elle remercie le Conseil communal pour la tenue exemplaire des comptes et recommande aux citoyens présents d'accepter les comptes 2019 et d'en donner décharge au Conseil communal.

2.3 Approbation

M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et demande aux citoyennes et citoyens d'approuver ces comptes par mains levées. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter en référence à l'art. 18 al. 3 de la loi sur les communes.

Vote : L'assemblée approuve les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019 à l'unanimité.

La planification financière selon l'article 86d de la loi sur les communes sera présentée en décembre puisque la Commune va passer au système comptable MCH2 au 1^{er} janvier 2021. D'autre part, un nouveau règlement sera présenté au point 7 et est lié à ce changement.

3. Crédit d'investissement pour l'extension du réseau d'eau potable en liaison avec Siviriez, à la Route de Villaraboud, Vuisternens (Budget des investissements 2020)

Il s'agit d'une demande de correction du budget des investissements de l'année 2020 à la suite d'une discussion avec la Commune de Siviriez et à la demande des citoyens du secteur concernés. Il faut savoir que la vétusté de la conduite nécessite de toute façon une intervention de la part de la Commune de Vuisternens.

Le changement de la conduite qui alimente le secteur a été étudié et il est constaté qu'une connexion avec Siviriez serait judicieuse. Siviriez pourrait également nous vendre de l'eau si nécessaire et les citoyens de Siviriez s'alimenteraient auprès de leur commune au lieu d'être connectés sur le réseau de Vuisternens. Cet investissement est chiffré à Fr. 410'000.- par le bureau d'ingénieurs mais n'a pas encore été mis en soumission. La participation pour la Commune de Vuisternens est de Fr. 200'000.- et une subvention de l'ECAB de Fr. 26'000.- pourrait être perçue.

M. Daniel Equey demande de quelle eau dispose la Commune de Siviriez. Elle a de l'eau à profusion en raison de la reprise de la source de l'armée de Drognens. D'autre part, elle serait prête à la vendre à notre Commune à un prix intéressant.

M. Jean-François Girard demande quelle est la longueur totale de la conduite. La conduite mesure 370 mètres sur le territoire de Vuisternens et 375 mètres sur celui de Siviriez.

M. Jean-Daniel Girard demande comment sera géré le pompage en cas de liaison des réseaux car il y a aussi une arrivée depuis le réseau de l'AVGG. Le pompage serait ordonné à la demande et en cas de besoin pour compléter le réservoir de la Berleire. La gestion des eaux serait faite depuis l'administration de manière informatisée.

M. Mathieu Seydoux est propriétaire dans le secteur et demande où se fera son raccordement. Son raccordement existant sera maintenu et raccordé sur la nouvelle conduite. D'autre part, il relève qu'en face de son habitation, sur le territoire communal de Siviriez, une pompe fonctionne régulièrement. Il s'agit d'une pompe pour l'épuration.

3.1 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Jean-Claude Dumas pour le rapport concernant cet investissement. La commission financière a eu connaissance de la proposition d'investissement lors de la séance du 10 juin 2020. Ce projet ne figurant pas au budget 2020 mais étant supportable par la Commune, la commission financière recommande à l'assemblée d'approuver cet investissement et la modification du budget 2020.

3.2 Approbation

M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et propose à l'assemblée d'accepter cet investissement de CHF 200'000.- pour l'extension du réseau d'eau potable en liaison avec Siviriez.

Vote : L'assemblée approuve un crédit d'investissement de Fr. 200'000.- pour l'extension du réseau d'eau potable en liaison avec Siviriez, à la Route de Villaraboud, Vuisternens, à l'unanimité.

4. Crédit d'investissement pour le maillage du réseau d'eau potable au centre du village, à La Joux (Budget des investissements 2020)

Le projet immobilier sur la parcelle en face du café donnera une opportunité lors de la création des adductions d'eau pour effectuer le maillage du secteur et déplacer une hydrante. Ce maillage est important pour la qualité de l'eau dans tout le secteur afin de ne pas avoir un bras mort et de l'eau stagnante dans la conduite. Avec un maillage l'eau circule en continue. De plus, l'Etat procédera à la réfection de la route cantonale et la traversée de route pourra être faite lors de ce chantier. Le devis est de Fr. 140'000.-

M. Jean-François Girard demande si les conduites actuelles transportent de l'eau de l'AVGG. M. le Syndic explique que l'eau desservie dans le secteur provient de l'AVGG mais les conduites sont communales.

4.1 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport. La commission financière a pris connaissance du futur investissement le 10 juin 2020. La dépense ne figurait pas au budget 2020 mais est supportable. La commission donne un préavis favorable et propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que la modification du budget 2020.

4.2 Approbation

M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et propose à l'assemblée d'accepter cet investissement.

Vote : L'assemblée approuve un crédit d'investissement de Fr. 140'000.- pour le maillage du réseau d'eau potable au centre du village, à La Joux, à l'unanimité.

5. **Crédit d'investissement pour la réfection d'un collecteur d'eaux claires sur un parchet communal sis aux Communs-Dessus, La Joux (Budget des investissements 2020)**

Ce printemps, des problèmes de canalisation dans le secteur des Communs-Dessus ont été constatés. Il s'agit d'un collecteur communal qui collecte un ruisseau souterrain et des drainages des parchets communaux. Le conseil communal a sollicité la commission financière par visioconférence pour obtenir son accord en présentant les travaux à réaliser. Un crédit de Fr. 45'000.- a été demandé et octroyé mais lors de la réalisation des travaux il s'est avéré que le dimensionnement des tuyaux allait en augmentant et un secteur qui avait été évincé au départ était également à remplacer. Le Conseil communal a demandé un deuxième crédit de Fr. 12'000.- pour réaliser la totalité du tronçon à neuf.

5.1 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture des deux rapports. La commission financière a été convoquée par visioconférence le 6 avril 2020 pour discuter d'un investissement urgent. Selon les trois devis présentés, la commission financière a reçu les informations nécessaires et rend un préavis favorable pour cet investissement imprévu mais supportable et pour la modification du budget 2020. Le 29 juin 2020, le Conseil communal a convoqué le président de la commission financière pour demander une rallonge de Fr. 12'000.- pour permettre la réfection du tronçon dans sa totalité. La commission financière s'est réunie le 2 juillet 2020 et donne un préavis favorable à ce deuxième investissement et à la modification du budget 2020.

5.2 Approbation

M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et propose à l'assemblée d'accepter ces investissements de Fr. 45'000.-, augmenté par la suite de Fr. 12'000.- pour la réfection d'un collecteur d'eaux claires aux Communs-Dessus à La Joux, soit un total de Fr. 57'000.-

Vote : L'assemblée approuve un crédit d'investissement de Fr. 57'000.- pour la réfection d'un collecteur d'eaux claires sur un parchet communal sis aux Communs-Dessus, La Joux, à l'unanimité.

6. **Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires**

Lors de la dernière assemblée, un nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires avait été adopté. Cependant, après l'avoir transmis à la Direction concernée et les juristes de l'Etat, qui l'avaient préalablement préavisé favorablement avant l'assemblée de décembre, l'adaptation d'un article a dû être faite avant de le valider. Il s'agit de l'article 5 concernant les intérêts moratoires.

Le règlement doit mentionner que tout montant indûment perçu doit être restitué avec un intérêt moratoire fixé au même taux que celui applicable à l'impôt sur le revenu et la fortune.

M. Pierre Brügger demande si le second envoi pour validation est gratuit, la réponse est négative.

M. Jean-Marc Moënnat demande ce qui se passe en cas de refus du nouveau règlement par l'assemblée. L'ancien règlement reste en vigueur et le Conseil communal doit étudier un nouveau projet.

6.1 Approbation

Vote : Le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires est approuvé par 46 oui et 1 abstention.

7. Règlement des finances communales

Comme indiqué en préambule, le système comptable changera dès le 1^{er} janvier 2021 et cela implique que la Commune doit se doter d'un règlement des finances communales.

Sur la base du règlement type proposé par le service des communes le projet présenté a été élaboré pour la Commune de Vuisternens-devant-Romont. M. le Syndic propose à l'assemblée de le passer en revue pour bien comprendre son étendue.

La parole est donnée à M. Quentin Moënnat, responsable des finances, qui en expliquera la teneur. Ce règlement contient 12 articles et une moitié de ces articles méritent quelques explications. Ce règlement a déjà été présenté à la commission financière lors de la remise des comptes 2019.

7.1 Approbation

Vote : Le règlement des finances communales est approuvé à l'unanimité.

8. Divers

Information relative à la halle polyvalente double

Le concours concernant la halle double polyvalente s'est déroulé comme prévu et le jury a pu siéger normalement juste avant les restrictions liées à la pandémie.

Malheureusement, le vernissage qui aurait permis de présenter les projets et le lauréat au public a dû être annulé. Le Conseil communal a informé les huit bureaux ayant participé au concours du report de ce vernissage à une date ultérieure en communiquant également les voies de recours. Aucun recours contre le choix du jury n'a été déposé et un nouveau vernissage sera prévu en automne si la situation sanitaire le permet pour présenter à la population le projet retenu. Malheureusement, rien ne peut être dévoilé avant ce vernissage. La date n'a pas encore été fixée mais cela fera l'objet d'un tout-ménage le moment venu. Ensuite, le Conseil communal espère pouvoir obtenir une analyse financière précise et la présenter à l'assemblée communale pour ensuite aller de l'avant avec ce projet.

Route communale de Villaraboud

Le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieurs pour effectuer une analyse du secteur et faire des propositions d'amélioration pour la route de Villaraboud. Les résultats ont été communiqués jeudi dernier et n'ont pas encore été analysés par le Conseil communal. Deux concepts sont proposés soit la diminution de l'attractivité et la tentative d'interdire les poids lourds, soit le réaménagement complet du carrefour. Une proposition concrète et chiffrée sera présentée lors de la prochaine assemblée.

Bus Sommentier / Estévenens – Ligne 482

Les TPF ont confirmé le nouvel horaire au départ de Sommentier de la ligne 482. Le bus partira plus tôt afin de permettre la correspondance pour Romont à Vuisternens. Il partira à 6h47 de l'abri PC en direction d'Estévenens dès le 27 août 2020. Cela impliquera un départ d'Estévenens-Dessus à 6h32 en direction de Sommentier.

Réfection de la Route de Lieffrens

Le SAgri ayant confirmé que l'Office fédéral de l'agriculture a alloué une contribution fédérale pour le projet, les travaux pourront démarrer à la mi-août 2020 et seront terminés d'ici cet automne.

La parole est donnée à l'assemblée

- M. Daniel Equey demande quel sera l'impact au niveau fiscal en cas de construction d'une halle double. En effet, il remarque qu'un certain montant a déjà été dépensé pour l'étude du projet et souhaite savoir comment le Conseil communal prévoit de financier le crédit. D'autant plus que la halle actuelle génère de nombreux frais. Il ne comprend pas qu'un projet soit discuté d'autant plus avec la situation que nous vivons.
M. le Syndic répond que la halle actuelle ne suffit plus selon la réglementation cantonale. Le Conseil communal a étudié une solution pour pouvoir pallier au mieux aux exigences et a proposé un crédit d'étude à l'assemblée communale. Si l'assemblée refuse le projet, une autre solution devra être trouvée. L'analyse financière devrait être présentée à l'assemblée de décembre 2020. Aucun chiffre n'est avancé sur l'impact financier bien qu'il a déjà été annoncé que ce projet engendrerait certainement une hausse du taux d'imposition.
- M. Georges Castella demande si un comptage du trafic actuel à la Route de Villaraboud à Vuisternens ne serait pas nécessaire. Il semble que cela ait déjà été fait il y a un certain nombre d'années. Un radar du TCS permet le comptage et pourrait être mis en place durant un certain temps. M. Mathieu Seydoux demande si le radar pédagogique en place vers son habitation permet le comptage, la réponse est négative.
- M. Daniel Equey demande s'il n'y a pas un moyen de mettre à l'abri le tracteur neuf surtout en période hivernale. Il pourrait être rangé à Sommentier ou à Lieffrens. A ce jour, nous ne disposons pas de local permettant de le mettre à l'abri.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée arrive à son terme et comme annoncé en préambule, la situation sanitaire ne permet pas de partager une agape ni de se regrouper autour d'un verre.

M. le Syndic espère vivement que cette situation ne perdurera pas trop longtemps et que la prochaine assemblée pourra se dérouler normalement. Il remercie les personnes présentes pour leur participation et leur souhaite malgré tout un bel été et surtout une bonne santé.

L'assemblée est levée à 21h36.


La secrétaire V. Menoud




Le syndic J.-B. Chassot